Eurochild
Putting children at the heart of Europe

Eurochild
Avenue des Arts 7/8, 1210 Brussels
Legal Address: Rue de la Charité 22, 1210 Brussels
Tel. +32 (0)2 511 70 83 Fax +32 (0)2 511 72 98
info@eurochild.org - *www.eurochild.org*

Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap au Luxembourg



À l'approche de la Journée européenne des personnes en situation de handicap, l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKAJU) du Luxembourg, membre d'Eurochild, présente son action en faveur de la promotion et de la protection des droits des enfants en situation de handicap, en mettant en avant les progrès réalisés et les défis qui restent à relever pour garantir leur inclusion dans l'éducation et la vie en société.

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKAJU) est une institution indépendante qui œuvre à la promotion et à la protection des droits des enfants et des jeunes au Luxembourg. Une part importante de notre travail est consacrée aux enfants en situation de handicap et aux enfants ayant des besoins spécifiques d'accompagnement. À travers **le traitement de plaintes individuelles, des études, des consultations, des actions de sensibilisation et des recommandations politiques**, nous nous efforçons de garantir que chaque enfant puisse participer pleinement à l'éducation, aux loisirs, à la culture et à la vie en communauté, sur un pied d'égalité avec les autres.

Au cours des deux dernières années, l'inclusion a constitué l'une des principales priorités de l'OKAJU. En 2026, nous avons publié une recommandation sur l'inclusion des enfants en situation de handicap au Luxembourg, fondée sur les plaintes reçues, des entretiens avec des familles et des professionnels, des visites sur le terrain, les normes internationales en matière de droits de l'Homme et des recherches

Eurochild
Putting children at the heart of Europe

Eurochild
Avenue des Arts 7/8, 1210 Brussels
Legal Address: Rue de la Charité 22, 1210 Brussels
Tel. +32 (0)2 511 70 83 Fax +32 (0)2 511 72 98
info@eurochild.org - *www.eurochild.org*

approfondies. Nous avons constaté **des progrès importants**, notamment une augmentation des ressources consacrées à l'éducation inclusive et un renforcement des services d'accompagnement. Parallèlement, nous **avons mis en évidence des défis persistants, tels que les longs délais d'attente, la fragmentation des services, la complexité des procédures et la participation insuffisante des enfants aux décisions les concernant.**

Afin d'encourager le dialogue et l'action collective, OKAJU a organisé quatre conférences régionales sur l'inclusion à travers le Luxembourg, en partenariat avec la Fondation Henri – Maria Teresa. Plus de 200 participants venus de tout le pays, parmi lesquels des parents, des professionnels, des décideurs politiques, des jeunes et des représentants de la société civile, se sont réunis pour discuter des obstacles à l'inclusion et identifier des solutions concrètes. Ces échanges ont confirmé un **engagement fort en faveur de l'éducation inclusive et de la construction d'une société où chaque enfant se sente accueilli et valorisé.**

À l'avenir, OKAJU continuera à plaider en faveur d'une approche de l'inclusion fondée sur les droits de l'enfant. Le ministre de l'Éducation a présenté une série de mesures visant à améliorer l'inclusion des enfants en situation de handicap, et le nouveau plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées vient d'être publié à la mi-octobre. L'OKAJU suivra et surveillera les projets de loi correspondants attendus à l'automne-hiver 2026/2027, dans le but de renforcer les droits des enfants ayant des besoins particuliers et de contrer toute tentative visant à porter atteinte au droit à l'éducation inclusive, tant au sein du système éducatif que dans l'ensemble de la société. Nous espérons voir une meilleure coordination entre les services, un soutien accru aux familles, des délais d'attente plus courts et davantage de possibilités permettant aux enfants en situation de handicap de faire entendre leur voix. L'inclusion ne doit pas être une exception ni un effort supplémentaire. Elle doit constituer le mode de fonctionnement naturel de nos écoles, de nos communautés et de nos institutions.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Helen Portal, juriste à l'OKAJU, ou consulter leur site web.